

Berne, le 3 mai 2019

5^e conférence sur le thème des travailleurs âgés : les cantons sont partie prenante d'un plan de mesures

Le 3 mai 2019, des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux se sont réunis à Berne dans le cadre de la cinquième conférence sur les travailleurs âgés, placée sous la houlette du nouveau ministre de l'économie Guy Parmelin. Le dossier est suivi, côté cantons, par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP). Les parties prenantes sont convenues ce jour d'un plan de mesures coordonné.

Les travailleurs âgés constituent pour les cantons et leurs entreprises un réservoir de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dont l'économie a besoin, en raison notamment de l'évolution démographique. Il est de la responsabilité de tous les acteurs du marché du travail de relever le défi des seniors actifs. Les chefs des départements cantonaux de l'économie publique sont en contacts étroits avec les entreprises, contacts qui sont l'occasion de rappeler la nécessité de maintenir sur le marché de l'emploi et de recruter cette catégorie de travailleurs, détentrice d'un important savoir-faire. L'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a pu établir la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre nationale en tant que tâche commune de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux. Les chefs des départements cantonaux de l'économie publique ont activement soutenu cet effort.

Optimiser les offres cantonales existantes

Du point de vue des cantons, la conférence est une importante plate-forme qui permet aux acteurs du marché du travail de coordonner et d'optimiser leurs activités. À noter que les cantons mènent une politique active en faveur de l'emploi et de la formation, indépendamment de la conférence, afin que toutes les personnes concernées puissent retrouver un emploi et progresser professionnellement jusqu'à l'âge de la retraite.

Responsables de la gestion des offices régionaux de placement (ORP), les cantons jouent un rôle pivot en matière de conseil, de réinsertion professionnelle et de placement des seniors au chômage. Ils réalisent déjà un nombre important de mesures du marché du travail régionales spécifiques. Lors de la conférence de cette année, il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre dans les mois à venir un plan de mesures commun à tous les acteurs du marché du travail afin d'optimiser encore les prestations pour les travailleurs âgés. L'intensification des services de conseil, de réinsertion et de placement des ORP destinés aux demandeurs d'emploi âgés fait partie des mesures à prévoir.

Mesures pour éviter une arrivée en fin de droit de l'assurance chômage

Dans le cadre du plan de mesures commun, des solutions devront également être élaborées pour répondre au problème de l'arrivée en fin de droit de travailleurs âgés. En effet, lorsqu'ils se retrouvent au chômage, les seniors ont en général davantage de difficultés à retrouver un emploi et risquent plus que les autres tranches d'âge d'arriver en fin de droit de l'assurance chômage même s'ils bénéficient d'une période d'indemnisation plus longue à partir de 55 ans. Les cantons appliquent à leur échelon divers modèles efficaces pour résoudre ce problème. Ces expériences devraient être prises en compte dans les travaux prévus, tout comme des propositions de solutions nationales, telles que l'approche de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) « *Prestations complémentaires pour travailleurs âgés PCA* ».

Complément d'information :

- Christoph Brutschin, conseiller d'État (BS), président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38